



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
10 juillet 2020

Date d'affichage :
10 juillet 2020

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 25
- ◆ Votants : 27

L'an deux mille vingt, le seize juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Complexe Sportif Georges DELHALT (16 Chemin de Saint Denis à LE THILLAY en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice GEBAUER, Maire**, en application de l'article 1 du décret n° 2020-548 du 11 Mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Etaient présents :

Monsieur **ROMERO**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **JEANNY**, Madame **RODRIGUES**, Monsieur **CHARPENTIER**, Monsieur **CHOCHOIS**, Madame **DOS RAMOS**, Adjoints au Maire,

Madame **LE MILLOUR**, Madame **AMBERT**, Madame **HAFED**, Madame **MATHURINA**, Madame **DA CRUZ**, Conseillères Municipales déléguées,

Monsieur **ESNEE**, Monsieur **PAGNOU**, Monsieur **KOVAC**, Monsieur **KRAIEM**, Madame **JAKIC**, Monsieur **INDIANA**, Monsieur **DELHALT**, Monsieur **SAINTE BEUVE**, Madame **TOURBEZ**, Madame **TESSON**, Monsieur **PEIRE**, Madame **GALTIE**, Conseillers Municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame **CABRERA** a donné pouvoir à Monsieur **GEBAUER**

Monsieur **LUNAZZI** a donné pouvoir à Madame **TESSON**

Secrétaires de séance : Madame **DOS RAMOS** et Monsieur **PEIRE**

OBJET : FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION

RAPPORTEUR : Madame DE OLIVEIRA

VU les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Locales,

VU la loi n° 2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU la circulaire n°TERB1830058N du 9 Janvier 2019 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux à partir du 1^{er} Janvier 2019,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit délibérer sur les indemnités de fonction de ses membres (*maire, adjoints et conseillers municipaux délégués*) dans les trois mois suivant le renouvellement général de l'Assemblée Délibérante,

CONSIDERANT que toute délibération du Conseil Municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres devra être accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées à ses membres,

CONSIDERANT que la strate démographique de la Commune comprise entre 3 500 et 9 999 habitants, fixe l'indemnité maximale allouée au Maire à 55% de l'indice brut 1027, et l'indemnité maximale consentie aux adjoints à 22% de l'indice brut 1027,

- **CONSIDERANT** que les conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation peuvent prétendre à une indemnité qui sera prélevée sur le montant total des indemnités du Maire et des Adjointes en exercice, avec un montant maximum égal à 6% de l'indice brut 1027,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

⇒ **FIXE** les indemnités des élus, selon le tableau ci-après :

Noms	Fonctions	Indemnités proposées
Monsieur GEBAUER Patrice	Maire	50 % de l'indice 1027
Monsieur ROMERO Jean-Marie	1 ^{er} Adjoint	19,50 % de l'indice 1027
Madame DE OLIVEIRA Sonia	2 ^{ème} Adjointe	19,50 % de l'indice 1027
Monsieur JEANNY Jean-Luc	3 ^{ème} Adjoint	19,50 % de l'indice 1027
Madame RODRIGUES Elvira	4 ^{ème} Adjointe	19,50 % de l'indice 1027
Monsieur CHARPENTIER Daniel	5 ^{ème} Adjoint	19,50 % de l'indice 1027
Madame CABRERA Valérie	6 ^{ème} Adjointe	19,50 % de l'indice 1027
Monsieur CHOCHOIS Christian	7 ^{ème} Adjoint	19,50 % de l'indice 1027
Madame DOS RAMOS Laëtitia	8 ^{ème} Adjointe	19,50 % de l'indice 1027
Madame LE MILLOUR Myriam	conseillère déléguée	5 % de l'indice 1027
Madame AMBERT Sylvie	conseillère déléguée	5 % de l'indice 1027
Madame HAFED Amal	conseillère déléguée	5 % de l'indice 1027
Madame MATHURINA Estelle	conseillère déléguée	5 % de l'indice 1027
Madame DA CRUZ Karine	conseillère déléguée	5 % de l'indice 1027

⇒ **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif de la Commune,

⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération et tout document s'y rapportant.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 23-07-2020
et a été publiée le 24-07-2020
Le Maire



Le Maire
Patrice GEBAUER



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.